

CCALN

Communauté de Communes
Avre Luce NoyeEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYENombre de membresdu Conseil CommunautaireTitulaires : 69Membres présents : 49

· supplés : 7

· représentés : 8

Votants : 57Date de la convocation :

21 Septembre 2018

Secrétaire de séance :

Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 Septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni à FOLLEVILLE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, LEFEBVRE Maité (suppléante de M. DEPRET), SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT et NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, CAPELLE, BOUCHER, BLONDELLOT (suppléant de M. DOUCHET), HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, HENNEBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDEVELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), MIANNE (suppléant de M. DRAGONNE), LEROY, PELTIEZ, CAILLET (suppléant de M. SZYROKI), MAROTTE, CLEMENT, HEYMAN, VAN OOTEGHEM, VAN GOETHEM

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de M. AUBRY, M. AMARA de Mme MARSEILLE, Mme MARCEL de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. PELTIEZ de M. DERLY, M. CHIRAT de M. SUIN et Madame PETIT de Mme LEFEBVRE Nadège

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (représentée par M. AMARA), LEFEBVRE Nadège (représentée par Mme PETIT), Messieurs AUBRY (représenté par M. BARRE), FRANCELE (représenté par Mme MARCEL), DURAND (représenté par Mme BLIN), DESROUSSEAUX (représenté par M. COTTARD), BERTRAND Gilbert, DOUCHET (représenté par M. BLONDELLOT), SUIN (représenté par M. CHIRAT), DEPRET (représenté par Mme LEFEBVRE Maité), DUTILLEUX, LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT) et M. SZYROKI (représenté par M. CAILLET)

● Absents non excusés :

Madame ATTAGNANT, Messieurs MONTAIGNE, BINET, CARON, POTTIER, JUBERT, VERMEIL, PICARD, REMY

OBJET : ZAC DU SANTERRE – Vente d'un terrain – SCI DUBOIS

Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN

Vu le courrier daté du 06 juillet 2018, de Monsieur DUBOIS Ludovic, portant intention d'achat d'un terrain sur la ZAC du Santerre,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique réunie le 23 juillet 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 04 septembre 2018,

Vu l'avis domanial n°2018-415V0527, fixant la valeur vénale des parcelles à commercialiser sur la ZAC du Santerre, à hauteur de 8 € HT/ m²

La SCI DUBOIS se porte acquéreur d'un terrain sur la ZAC D'HANGEST EN SANTERRE.

Le domaine d'activité : Vente achat livraison matériels BPT, équipements et outillages tous secteurs

Le projet porte essentiellement sur la construction d'un bâtiment de 1000 m² (avec possible extension de 520 m²), d'une dalle béton (exposition extérieure) de 2 000 m².

La parcelle concernée : ZK 134 ZAC d'Hangest en Santerre Lieu-dit Le Petit Hangest (80134 Hangest en Santerre)

Le prix : 8 € HT / m²

La surface : 10 100 m²

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine la vente de la parcelle ZK134 située sur la ZAC d'Hangest en Santerre, au profit de la SCI DUBOIS, au prix de 8 € HT / m² (auquel s'ajoute la TVA en vigueur), soit 80 800 € HT (96 960 € TTC)
- Décide de confier les actes notariés liés à ce projet à Maître POINTIN, notaire à Hangest en Santerre,
- Autorise le Président à signer les actes notariés et tous les documents en rapport avec cette décision.

Fait et délibéré le 27 Septembre 2018 A FOLLEVILLE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

POUR EXTRAIT CONFORME

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

